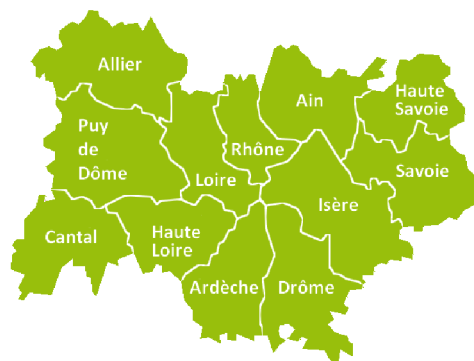
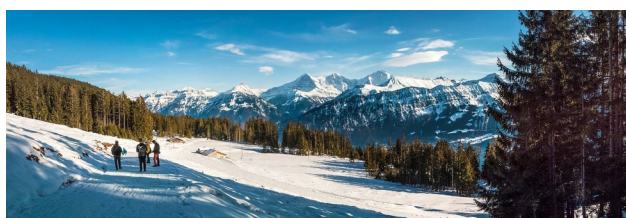


le tourisme social et solidaire en Auvergne Rhône Alpes

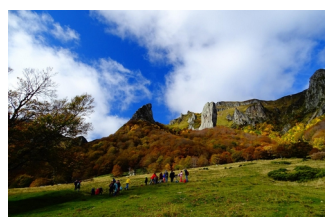


février
2021



Regards

- Qu'est-ce que le tourisme social et solidaire ?
- Le TSS en Auvergne Rhône Alpes
- Nos préoccupations 2021
- Nos points de vigilance



Perspectives

SOMMAIRE

Pour accéder directement à une partie du texte, cliquer le numéro de la page dans la colonne grisée.

QU'EST-CE QUE LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE ?

- **Près d'un siècle d'histoire**..... 3
 - Pendant un siècle..... 3
 - Aujourd'hui..... 3
 - L'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT)..... 3
 - L'UNAT Auvergne Rhône-Alpes 3
- **TSS : une dimension sociale**..... 4
 - Les vacances en famille..... 4
 - Les séjours éducatifs de mineurs..... 4
 - Les personnes en situation de handicap 5
 - L'accueil des seniors..... 5
- **TSS : une dimension solidaire**..... 6
 - Le TSS, solidaire parce que social..... 6
 - Le TSS, solidaire parce que partenarial 6
 - Le TSS est solidaire parce que fédératif 6

LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Une part originale et diversifiée de l'accueil touristique régional**..... 7
- **Une activité intégrée à l'économie et à la vie sociale locale**..... 7
 - L'activité touristique a localement des effets économiques non négligeables..... 7
 - Les secteurs les plus divers peuvent bénéficier de l'apport touristique 7
- **Un parc immobilier propre, véritable outil industriel du TSS, d'une maintenance exigeante** 8

PREOCCUPATIONS 2021 DE L'UNAT AuRA

- **TSS, entreprises et patrimoine immobilier**..... 9
 - État des établissements d'accueil familial..... 9
 - État des centres d'hébergement collectif..... 10
- **TSS, emploi et formation**..... 11
 - Enjeux et perspectives de l'emploi..... 11
 - Enjeux et perspectives de la formation 11

- **TSS et tourisme intra-régional**..... 12
 - La longue distance, aujourd'hui, interroge..... 12
 - Perspectives nouvelles pour un tourisme intra-régional ?..... 12
- **Problématiques contemporaines particulières**..... 13
 - Le formidable développement du numérique..... 13
 - La préoccupation du développement durable..... 13
 - Les effets économiques et sociaux du tourisme dans les territoires..... 13
 - La crise sanitaire 13

LES POINTS DE VIGILANCE DE L'UNAT AuRA

- (élections régionale et départementales) 14
- **Divers principes de politique régionale et départementale**..... 14
 - Équité territoriale et respect des "vocations touristiques" propres..... 14
 - Accessibilité équitable des espaces touristiques de la région..... 15
 - Permanence de l'activité touristique..... 15
 - Intégration environnementale des aménagements et des pratiques touristiques..... 15
- **Quels modes d'intervention de la Région et des Départements dans le domaine du tourisme ?**..... 16
 - Aide personnalisée aux départs..... 16
 - Maintenance du patrimoine immobilier..... 16
 - Formation..... 16
 - Mobilités, transports, déplacements... 16
- **Quelles coopérations des conseils départementaux et régional avec les acteurs du tourisme ?**..... 17
- Précisions de vocabulaire** 18
- Sigles utilisés**..... 19
- Liste des adhérents**..... 20

Le signe exposant ⁽⁷⁾ après un mot ou un groupe de mots en italiques indique que ce mot ou ce groupe de mots est défini page 18 (précisions de vocabulaire).

Le signe exposant ⁽⁸⁾ après un sigle indique que celui-ci est explicité page 19 (sigles utilisés).

QU'EST-CE QUE LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE ?

■ Près d'un siècle d'histoire.

□ **En 1936, l'institution des congés payés** pour tous les salariés est un authentique bouleversement culturel : désormais, tout salarié sera rémunéré pendant une période de l'année où il ne travaille pas. Mais l'histoire est tragique ; et il faudra attendre l'après-guerre pour que ce droit nouveau impose comme une norme le départ en vacances, devenu massif sans réussir à devenir général.



□ **Émerge alors un tourisme populaire**, principalement impulsé par des associations, notamment appuyées sur les Comités d'Entreprise et les partenaires syndicaux. Il s'agit de permettre le départ en vacances des travailleurs et de leurs familles. Il deviendra le « Tourisme Social et Solidaire » (TSS), qui englobe les villages vacances et maisons familiales, les accueils collectifs pour mineurs (colos), les auberges collectives, des organisateurs de séjours scolaires et linguistiques, des voyagistes solidaires, ...

□ **Le mouvement s'élargit** durant les Trente Glorieuses (décennies d'après-guerre) avec le prolongement du droit aux congés payés et aux vacances. L'implication économique de l'État et des collectivités locales prend la forme d'aides à la pierre et à la personne. Grâce à ces dispositifs, les infrastructures touristiques du tourisme social et solidaire vont se développer et permettre de découvrir les joies des vacances à tout âge. Elles seront souvent aussi un facteur important de développement des territoires d'implantation.

□ **Aujourd'hui**, dans un contexte largement modifié par la mondialisation, les crises économiques, la concurrence du tourisme à finalité commerciale, le TSS^(S) s'attache à développer des formes nouvelles. Il s'agit de répondre tout à la fois :

- . aux défis de l'exclusion (chaque année, deux français sur cinq ne partent pas) ;
- . aux exigences d'équilibre économique des activités touristiques ;
- . à la nécessité de maintenir en état et développer le patrimoine constitué au fil des décennies ;
- . aux aspirations des personnels du tourisme à des emplois de qualité et des possibilités de développement personnel.

□ **L'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT^(S))** a été créée en 1920 et reconnue d'utilité publique en 1929.

. Née avec l'émergence de l'automobile, elle a encouragé les premiers pas de la mobilité. Ce n'est qu'à partir de la période d'après-guerre qu'elle se consacre véritablement aux vacances et aux loisirs.

. Elle devient alors le lieu où se regroupent naturellement les opérateurs du tourisme social, issus des Comités d'entreprises, de l'*Éducation Populaire*^(T), du secteur mutualiste. Leur caractère non-lucratif et leur communauté de préoccupations fondent l'unité, dans un contexte de laïcité assumée, d'un ensemble d'acteurs très disparates quant à la taille, le fonctionnement ou les références idéologiques.

. Pour plus de proximité avec ses membres et ses partenaires, l'UNAT s'organise en UNAT Régionales.

□ **L'UNAT Auvergne Rhône-Alpes (UNAT AuRA^(S))** s'est constituée à la fusion des régions en 2016, pour regrouper tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui agissent dans le champ du tourisme dans la région.

L'UNAT AuRA est membre du *Mouvement associatif*^(T), membre de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, membre du Comité Régional de Tourisme Auvergne Rhône-Alpes et siège au Comité de Massif des Alpes.

■ TSS : une dimension sociale.

□ **Le choix politique des acteurs du TSS** est de considérer les vacances comme un droit pour tous. Cela implique :

_ la constitution d'une offre diversifiée en ce qui concerne les périodes, les destinations, les activités, les modes d'hébergement et de transport ;

_ une exigence universelle de qualité (un tourisme social n'est pas un tourisme au rabais) ;

_ une multiplicité de partenaires intervenant dans le repérage des besoins et la prospection des bénéficiaires, la diffusion de l'offre, la constitution des groupes, le financement des séjours (collectivités territoriales, CAF^(S), CE^(S), services sociaux, etc.).

□ **Les vacances en famille** constituent une dominante des activités de tourisme social. Elles ont une fonction de retrouvaille, d'autant plus nécessaire que la quotidienneté disperse souvent les membres de la famille, quand ce ne sont pas les éclatements et recompositions qui créent des distances entre membres du même groupe. La proposition de séjours familiaux doit notamment :

_ adapter ses propositions à différentes formes et tailles de familles ou de groupes familiaux (avec ou sans enfants, monoparentales ou biparentales, recomposées durables ou temporaires, étendues aux grands-parents, etc...) ;

_ établir un équilibre entre moments familiaux et moments par tranches d'âge ; gérer des animations et services spécifiques aux différents âges ;

_ répondre à un enjeu de mixité sociale, culturelle et territoriale ; être un lieu de renforcement ou d'apprentissage du vivre ensemble.

□ **Les séjours éducatifs de mineurs** concernent les enfants dans deux moments de leur vie, distincts mais complémentaires :

_ le temps de l'école, dans le cadre des séjours scolaires ;

_ le temps des vacances, dans le cadre des accueils collectifs de mineurs avec hébergement (ACM^(S)), les « colos ».

Ces deux moments ont leurs objectifs éducatifs particuliers, mais constituent l'un et l'autre un lieu d'apprentissage des règles du vivre-ensemble, et d'une autonomie personnelle dans un cadre sécurisé.

On ne peut que regretter la très importante proportion d'enfants qui ne se voient jamais proposer ni l'une ni l'autre de ces deux expériences.

. **Les colos** se sont historiquement construites et développées pour répondre à des besoins sociaux, notamment au cours des « trente glorieuses » avec le baby-boom. Les principes éducatifs ont toujours constitué le socle et la raison d'être de ces moments de vacances collectives, amenant à des concurrences et complémentarités entre opérateurs associatifs, publics et corporatifs.

. L'émergence récente d'opérateurs lucratifs, qui restent peu nombreux, a accéléré une certaine banalisation du modèle (devenant par bien des côtés un « produit touristique ») et une segmentation du public, mettant en danger le modèle de mixité sociale qui est historiquement un principe dominant et partagé.

. Cet enjeu est majeur pour la survie des « colos » en tant qu'institution éducative, alors que les politiques publiques ont depuis longtemps abandonné les aides directes aux opérateurs comme aux familles (en dehors des CAF). L'accessibilité économique des colos est depuis longtemps un enjeu délaissé par l'État.

. Les collectivités territoriales, opérateurs majeurs de l'accueil de loisirs (ACM^(S)) sans hébergement, ne s'intéressent que marginalement à la question. Le départ en vacances des enfants n'y est le plus souvent abordé que sous la forme des « séjours annexes » de moins de 5 nuits.

. Les Comités d'Entreprise, de leur côté, sont toujours plus nombreux à abandonner la gestion directe d'équipements et de séjours, et à opter plutôt pour des aides individuelles de type chèques-vacances, non *fléchées*^(T).

. Il résulte de ces politiques que nombre d'équipements associatifs et publics disparaissent, en particulier sous la pression foncière et immobilière dans les destinations les plus courues. Les coûts augmentent avec les réglementations renforcées, alors que les aides diminuent : les tarifs montent inexorablement.

. De ce fait le nombre des départs en colos ne cesse de s'effriter depuis plus de 20 ans, évolution qui va de pair avec la polarisation du public bénéficiaire aux deux extrêmes du spectre socio-économique : des enfants pris en charge jusqu'à 100% par des financements publics d'un côté, des enfants de familles CSP+^(S) de l'autre.

Si le modèle économique des colos est ainsi très clairement menacé, il en est de même de son ambition de faire vivre des vacances inclusives, solidaires, éducatives.

. 2020 a crûment mis en lumière que l'accès des enfants et des jeunes à des vacances attractives et éducatives est très loin d'être une réalité. Les opérations « colos apprenantes » de l'été et de l'automne 2020 ont dramatiquement éclairé la situation de dizaines de milliers de mineurs livrés à eux-mêmes, dans les quartiers urbains comme en milieu rural. Ce programme a été décidé et mis en œuvre dans l'urgence de la crise sanitaire. On ne peut que souhaiter que l'approche proposée soit poursuivie et donne sa pleine efficacité, dotée de moyens comparables et enrichie par l'expérience, y compris quand seront dépassées les conditions difficiles qui l'ont vu et fait naître.

Les séjours scolaires fournissent l'occasion de mobiliser, dans une logique de découverte d'un milieu différent, l'ensemble des disciplines scolaires des programmes officiels, donnant ainsi une motivation et une ressource inhabituelles à leur apprentissage.

Ils engagent le groupe-classe dans un projet collectif avant séjour, et lui permettent de constituer un matériau d'expérience et de découverte à exploiter après séjour.

Ils concernent le plus souvent des classes de primaire et de collège, plus rarement des classes de maternelle ou de lycée. Ils peuvent se dérouler au cours des trois trimestres scolaires. Leur durée moyenne a diminué depuis quelques années, passant de formats allant de 5 à 12 jours, à des formats allant de 2 à 5 jours.

Comme les colos, ils donnent à chaque enfant d'expérimenter les exigences et les satisfactions du vivre ensemble, et de prendre conscience de l'importance de ses règles.

□ **Les personnes en situation de handicap** sont 12 millions en France, soit 1 Français sur 6. (*chiffre APF^(S), toutes natures de handicaps -mentaux, moteurs, sensoriels, psychiques- et tous degrés confondus.*) Ce nombre suffit à dire l'immense défi que c'est d'assurer qu'ils participent, avec leur handicap, à la vie sociale commune, donc au tourisme.

. Ce défi de solidarité se double d'un défi de créativité tant la disparité des situations exige de finesse dans la déclinaison d'une offre adaptée, qui doit être spécifique sans être « excluante ».

. Dans ce contexte, le TSS propose d'une part

des moyens spécifiques (aménagement de locaux, activités adaptées) permettant la participation de personnes en situation de handicap à des séjours conçus pour tous, d'autre part des séjours spécialement conçus pour de petits groupes d'entre elles, sous l'appellation « vacances adaptées organisées » (VAO).

. Pour assurer cette déclinaison fine de l'offre, un nombre significatif de structures spécialisées ont été créées au cours des dernières années. Travaillant souvent en partenariat étroit avec les établissements spécialisés (ESAT^(S), Foyers d'hébergement), elles sont en moyenne de tailles plus modestes que les opérateurs de vacances grand public. Elles trouvent au sein de l'UNAT le lieu où partager leurs préoccupations propres aussi bien que coopérer avec les autres acteurs du TSS.



□ **Les seniors** peuvent participer aux vacances familiales du plein été ou de l'hiver dans le cadre intergénérationnel des vacances familiales. Mais nombre d'entre eux prennent aussi des vacances dans le cadre sécurisant de groupes de seniors, souvent constitués dans leurs localités d'origine, et organisés par des associations ou des services sociaux locaux. Pour certains d'entre eux, ces initiatives sont l'occasion d'un tout premier départ en vacances.

. L'Agence Nationale du Chèque-Vacances (ANCV^(S)) joue dans ce domaine un rôle déterminant, qui perdurera d'autant mieux que la gestion de l'Agence demeurera assurée par la puissance publique.

. La disponibilité des seniors permet à ce tourisme spécifique de se développer particulièrement sur les « épaules de saisons ». Cela évite à ces vacanciers les aspects pénibles de la forte concentration touristique. Cette fréquentation par les seniors s'ajoute à celles des groupes, notamment sportifs, et des séjours scolaires, pour permettre aux établissements du TSS une ouverture étendue dans le temps.

■ TSS : une dimension solidaire

□ Le TSS , solidaire parce que social.

. La première forme de solidarité du TSS repose précisément sur sa vocation sociale.

. Il revendique un droit aux vacances pour tous et participe à sa mise en œuvre concrète.

. Il est constitué en quasi-totalité de structures non-lucratives (associations, mutuelles et sociétés sans but lucratif).

. Il mobilise en équipe des professionnels de divers métiers (accueil, animation, hébergement, restauration, administration,...). Il œuvre à la promotion de ses salariés (notamment par le dialogue social et la formation).

. Autour de ces équipes professionnelles et en lien étroit avec elles, il s'assure le concours et le conseil de nombreuses compétences bénévoles, non seulement pour l'administration des structures, mais aussi pour l'analyse des besoins sociaux, la conception des produits et des activités, et la mise en place des procédures de travail.

□ Le TSS, solidaire parce que partenarial

Pour assurer leurs missions, les organismes et établissements du tourisme social entretiennent des liens constants avec l'État, les collectivités territoriales, les services sociaux, les caisses d'allocations familiales, les comités d'entreprise et les mutuelles, les organismes de formation.

Leurs coopérations portent principalement sur :

_ l'appréhension des besoins sociaux et l'adaptation de l'offre ;

_ la gestion, la maintenance et le développement du parc immobilier du TSS (aux plans juridique, technique et financier) ;

_ la gestion instantanée et prévisionnelle de la ressource humaine (gestion contractuelle et formation).

□ Le TSS, solidaire parce que fédératif

. Le grand nombre d'opérateurs, et la disparité de leurs tailles et statuts ont très tôt inspiré que, au-delà des situations de concurrence, les acteurs sachent se regrouper tant pour coopérer entre eux que pour se faire mieux connaître de leurs partenaires potentiels et défendre des propositions communes.

. C'est notamment à quoi sert l'UNAT, qui a vocation à regrouper et représenter tous les acteurs du secteur au plan national comme dans les diverses régions.

. D'autres coopérations plus ciblées fonctionnent également entre acteurs, soit autour de problématiques particulières (handicap, tourisme de jeunes, ...), soit en raison d'affinités culturelles ou idéologiques, soit à des échelles territoriales infra-régionales.

. Les organismes ont au fil des ans créé plusieurs syndicats d'employeurs (GSOTF^(S), SATPS^(S), CNEA^(S)), qui travaillent ensemble, en discussion avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, à l'évolution de l'emploi et de la politique sociale, notamment dans le cadre d'une convention collective propre au secteur.

. Enfin, les organismes de tourisme coopèrent avec des organismes d'autres secteurs de l'économie sociale et solidaire sur les enjeux communs, notamment dans le cadre du Mouvement Associatif et des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire.



LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

■ Une part originale et diversifiée de l'accueil touristique régional

□ Tous types d'hébergement confondus, les opérateurs du tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes ont réalisé **57,7 Millions** ^(a) de nuitées touristiques en 2018. On relève qu'ont été accueillis notamment :

- **5,3 Millions** ^(a) de nuitées en villages de vacances et maisons familiales de vacances ;
- **0,66 Millions** ^(a) de nuitées en auberges de jeunesse et centres internationaux de séjours ;
- **2,2 Millions** ^(b) de nuitées en accueil collectif de mineurs (ACM) avec hébergement (colos)

Ces trois formes d'accueil sont réalisées par le tourisme social dans une proportion de 90 à 95 % ^(b).

□ Par ailleurs, les *centres permanents d'hébergement collectif* ^(T), qui accueillent une part importante des ACM, accueillent également, hors vacances, des séjours scolaires (estimé à **1 242 000** nuitées ^(b)).

□ Enfin, les opérateurs adhérents à l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes ont accompagné en vacances adaptées organisées **1650 personnes pour environ 19800 nuitées** ^(b).

(a : Mémento Régional du Tourisme 2020 - b : Estimation UNAT AuRA 2019)

■ Une activité intégrée à l'économie et à la vie sociale locales

□ L'activité touristique a localement des effets économiques non négligeables :

- . en raison de la consommation des touristes eux-mêmes d'une part ;
- . et en raison des achats réalisés par les structures d'autre part.

□ Concernant l'emploi, on remarque que les emplois générés sont très majoritairement des emplois de services, non délocalisables.

□ Dans certains cas, la consommation touristique, quoique saisonnière, apporte une part de chiffre d'affaire indispensable à la rentabilité des commerces et services.

□ De la même façon, certains aménagements ou équipements réalisés par les collectivités gagnent en opportunité du fait de leur usage par la population touristique.

□ A cela s'ajoutent enfin, au bénéfice des localités, un rôle d'animation en saison, et hors saison la disponibilité de locaux d'accueil.

□ Ces effets sont particulièrement appréciables quand les établissements sont établis dans des localités de moindre attractivité ou moins dotées d'équipements collectifs ou de commerce.



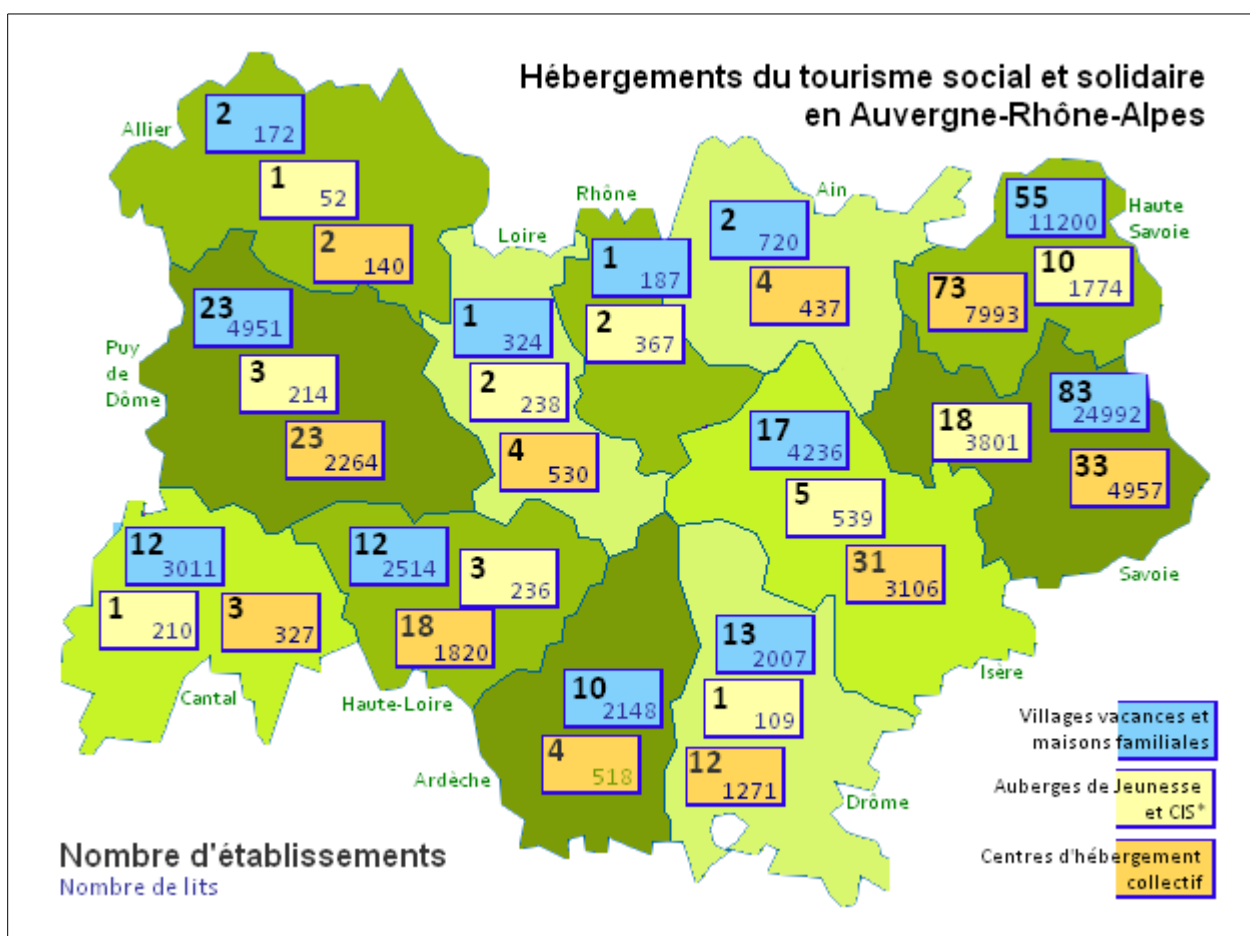
□ Les secteurs les plus divers peuvent bénéficier de l'apport touristique :

- _ Bâtiment – Travaux Publics
- _ Agro-alimentaire
- _ Remontées mécaniques
- _ Commerce local
- _ Transport
- _ Parcs et activités de loisirs
- _ Équipements sportifs
- _ Activités culturelles et sportives marchandes.

■ Un vaste parc immobilier, véritable outil industriel du TSS, d'une maintenance exigeante

	Villages de vacances et maisons familiales de vacances	Auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour	Centres permanents d'hébergement collectif
Nombre d'établissements (2019)	231 ^(a)	46 ^(a)	207 ^(b)
Nombre de lits (2019)	56 462 ^(a)	7 540 ^(a)	23 363 ^(b)
Nbre annuel de salariés (est.2016) soit en équivalents temps-plein	11 000 ^(b) 2 960 ^(b)		ND
Investissements (2017)	92 000 000 ^(a)	ND	ND

(a : Mémento Régional du Tourisme 2020 - b : Estimation UNAT AuRA)



PREOCCUPATIONS 2021 DE L'UNAT AuRA



Certaines préoccupations sont anciennes et demeurent constantes au fil des décennies ; d'autres émergent sous l'effet des évolutions économiques, écologiques, sociales, culturelles, sanitaires ou technologiques.

Les acteurs du TSS s'attachent à ce que les unes et les autres soient également partagées par l'ensemble de leurs partenaires

■ TSS, entreprises et patrimoine immobilier^(T)

(préoccupation ancienne)

□ État des établissements d'accueil familial

Nombre d'établissements ont connu ces dernières années des travaux de rénovation. Cela a souvent tenu à la volonté de leurs gestionnaires de répondre à de nouveaux standards de qualité au bénéfice des vacanciers.

Mais plus souvent encore, cela a eu lieu sous la contrainte d'obligations législatives et réglementaires, nationales ou européennes (principe de « marche en avant » dans les cuisines, amélioration de l'accessibilité dans le cadre des programmes AdAP^(S), par exemples).

D'autre part, même en l'absence de contraintes juridiques, la volonté de s'inscrire dans des perspectives de développement durable conduit à concevoir des travaux lourds de gros-œuvre (isolation des murs, toitures, ouvertures), très au delà des adaptations déjà très répandues de

second œuvre (éclairages basses consommation LED, « éco-mousseurs » de robinetterie,...).

On a déjà vu des établissements de petite taille renoncer à tout investissement nouveau parce que leur faible capacité d'accueil leur interdit d'envisager les emprunts nécessaires.

Le problème ainsi posé est double :

_ c'est celui de la synergie des financeurs susceptibles d'intervenir dans le montage financier des projets de rénovation, y compris les collectivités territoriales ;

_ c'est aussi celui de l'avenir économique des établissements pour lesquels il ne peut être envisagé aucune rénovation, et de leur place dans l'environnement local.

□ État des centres d'hébergement collectif

Les centres d'hébergement collectif accueillent principalement les séjours éducatifs d'enfants et de jeunes : colos et séjours scolaires. De capacité variable (40 à plus de 300 lits), ils fonctionnent à l'année (avec une période creuse des vacances de Toussaint aux vacances de Noël).

Ils sont souvent implantés à l'écart des sites touristiques majeurs, mais de ce fait ils présentent un intérêt considérable pour leur environnement rural ou de moyenne montagne. Cela à condition de trouver un modèle économique qui dépasse l'accueil de seules colos. Car l'activité « colo » ne suffit pas à en assurer la rentabilité, donc la pérennité.

La quasi-totalité des équipements viables accueillent donc aussi des séjours scolaires en dehors des périodes de vacances, ce qui permet une durée annuelle de fonctionnement qui justifie les investissements consentis.

Ils accueillent parfois aussi des stages sportifs et des séjours de vacances adaptées organisées (VAO^(S)) pour des personnes en situation de handicap.

Pour diversifier encore plus leur offre, et optimiser leur gestion, des centres d'hébergement

collectif reçoivent également d'autres groupes : cousinades et autres fêtes de familles, séminaires, événements festifs divers nécessitant un hébergement de grande capacité. Les prestations proposées sont en pension complète (ou demi pension), avec dans certains cas la possibilité de gestion libre.

Le patrimoine est très hétérogène. Les équipements associatifs sont dans l'état le plus critique du fait de la faible capacité d'investissement des propriétaires. De très nombreux équipements sont en déshérence ou ont déjà été vendus.

Aucun programme d'ampleur n'a été conduit depuis des décennies dans ce secteur, à l'exception d'une démarche de Qualification « Qualité Tourisme », dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006 en Auvergne. Ce programme sélectif et ambitieux, qui associait l'UNAT, a concerné une quinzaine d'équipements ; il conditionnait les subventions d'investissement au respect d'un cahier des charges précis.

Il a eu un effet de levier très important pour mobiliser, outre l'État, la Région et l'Europe, des financements publics des départements, dans une perspective d'aménagement du territoire, l'enjeu étant le maintien de l'activité économique et de l'emploi touristiques dans des secteurs à l'écart des grands flux.



■ TSS, emploi et formation

(préoccupation ancienne)

□ Enjeux et perspectives de l'emploi

Le Tourisme est confronté à plusieurs difficultés et freins à l'emploi parmi lesquels :

- _ la saisonnalité des emplois ;
- _ la précarité de certains emplois :
- _ certains métiers dits « en tension », pour lesquels on ne trouve pas tout le personnel compétent nécessaire ;
- _ des localisations parfois peu attractives pour les personnels ;
- _ un déficit d'image du TSS comme secteur d'emploi.

Il est impératif pour les entreprises du secteur de :

- _ améliorer l'image du TSS ;
- _ communiquer sur les valeurs défendues par les acteurs du TSS ;
- _ renforcer et développer l'attractivité des métiers
- _ garantir des conditions d'accueil (hébergement, restauration) des saisonniers, y compris pendant les périodes de sous activité
- _ développer le principe de multi-employeur
- _ travailler sur la fidélisation des saisonniers et la pérennité des contrats

□ Enjeux et perspectives de la formation

La formation des personnels et des équipes est un enjeu important et s'organise autour de plusieurs axes et objectifs :

- _ développer l'alternance, qui est souvent le meilleur chemin vers l'embauche (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) ;
- _ développer toutes les méthodes pédagogiques disponibles, dont la formation à distance qui permet au plus grand nombre l'accès à la formation ;



- _ développer la formation en multimodal ;
- _ garantir le maintien et le développement des compétences en période de non-emploi ;
- _ mobiliser les aides à l'embauche et à la formation en amont du contrat ;
- _ mobiliser tous les dispositifs de financement de la formation ;
- _ développer les partenariats avec les Organismes de Formation ;
- _ garantir l'adaptation aux attentes (les attentes des clients changent, les prestations doivent évoluer) ;
- _ accompagner le changement, répondre aux mutations ;
- _ développer la polycompétence pour garantir un emploi plus durable ;
- _ anticiper les besoins des clients et les mutations ;
- _ développer l'autonomie et la capacité d'adaptation ;
- _ accompagner la stratégie des entreprises, en particulier la GPEC^(S) (les organisations changent, les emplois évoluent et les formations doivent répondre à ces mutations).

■ TSS et tourisme intra-régional (préoccupation ancienne)

□ La longue distance, aujourd'hui, interroge.

Provoquant un repli sur des destinations proches, la pandémie de 2020-2021 ajoute au questionnement émergent sur le sens et la pertinence d'un tourisme lointain.

Il n'est pas certain pour autant que le contexte sanitaire actuel soit l'élément le plus déterminant d'évolutions durables dans ce domaine.

Mais d'autres facteurs, moins circonstanciels, sont susceptibles d'influer en profondeur sur l'image (et la pratique) du voyage international, par exemples :

_ la préoccupation écologique croissante et la prise de conscience des nuisances du transport, notamment aérien, ou des effets délétères de nombre d'aménagements ;

_ la concurrence que fait au voyage, dans la découverte du vaste monde, la mondialisation et l'instantanéité de l'information ;

_ l'interrogation éthique que suscite une lucide appréhension des bénéfices réels du tourisme pour les habitants des pays visités ;

_ l'inégale accessibilité, tant économique que culturelle, des destinations lointaines selon les niveaux de revenus des aspirants touristes.

□ Perspectives nouvelles pour un tourisme intra-régional ?

Ces évolutions fondent-elles des perspectives nouvelles pour un tourisme de – relative - proximité, et notamment pour un tourisme intra-régional ?

On aurait tort de l'attendre des seules difficultés éventuelles du tourisme lointain. Il y faut d'autres facteurs favorables dont les acteurs du TSS exercent une veille attentive, par exemples :

_ l'étendue territoriale de la région, sa bi-saisonnalité été-hiver, sa richesse patrimoniale naturelle et culturelle, ses capacités d'accueil et d'activités en font, sous condition d'une promotion spécifique, une destination touristique en soi pour ses propres habitants ;

_ l'émergence progressive d'une identité régionale et d'un sentiment d'appartenance ne pourrait que favoriser l'attractivité interne de la Région ;

_ une évolution de l'organisation du travail (étalement des vacances, développement du télé-travail, ...) peut favoriser les séjours de courte durée (donc les déplacements de courte distance) et accroître la fréquentation touristique de moyennes saisons

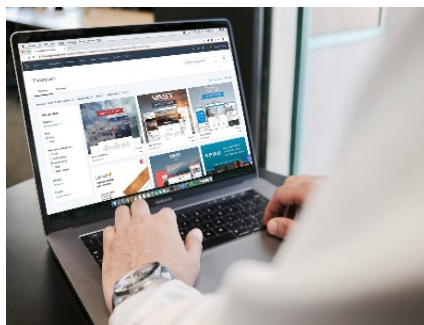
Ce dernier trait montre que la perspective n'est pas celle d'un repli sur soi (forme de néo-chauvinisme qui serait d'ailleurs antinomique de l'idée même du tourisme), mais bien plutôt celle d'une pratique supplémentaire, basée sur un rapport modifié à l'espace et au temps, et celle d'un usage nouveau du tourisme de proximité à l'appréhension par chaque personne des territoires où s'inscrit sa propre existence.

Les formes et l'organisation d'un tel tourisme ne peuvent naître et se développer que dans la concertation des institutions et acteurs du tourisme, opérateurs et collectivités territoriales.

Le TSS entend y prendre sa part.

■ Problématiques contemporaines particulières

(préoccupations émergentes)



□ **Le formidable développement du numérique** au cours des deux dernières décennies concerne le TSS comme tout secteur d'activité. Il se poursuit dans un contexte de faible visibilité en raison de la profusion des applications nouvelles et de leurs évolutions, nécessitant une veille permanente. Il exige une adaptation continue :

- _ des dispositifs de réservation et de relation client ;
- _ de la gestion quotidienne des établissements ;
- _ de l'animation, de la communication et des pédagogies mises en œuvre.

□ **La préoccupation du développement durable** n'est pas nouvelle pour l'*Éducation Populaire*⁽⁷⁾ ; mais sa place croissante dans les inquiétudes de notre époque, et le sentiment d'urgence qui l'accompagne désormais, imposent qu'elle soit systématiquement prise en compte :

- _ dans la conception énergétique des constructions et rénovations ;
- _ dans les comportements quotidiens de consommation d'énergie ;
- _ dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- _ dans le traitement des déchets ;
- _ dans les pédagogies d'animation et le discours client.



□ **Les effets économiques et sociaux du tourisme dans les territoires** (afflux de population consommatrice, emplois de personnels locaux) sont depuis toujours considérés comme d'heureuses conséquences annexes d'une activité, dont la fonction sociale principale est la mise en œuvre concrète du droit aux vacances pour tous.

Mais de plus en plus, les acteurs du TSS considèrent comme une mission en soi de participer au développement solidaire de l'économie locale, et cherchent, autant qu'il est possible :

- _ à recourir aux productions locales ou à les valoriser ; à recourir de même aux services et entreprises locales ;
- _ à solliciter les acteurs culturels locaux dans l'offre d'animation ;
- _ à privilégier les circuits courts alimentaires ;
- _ à privilégier l'emploi et la formation de personnels résidant dans des territoires proches.

□ **La crise sanitaire** inaugurée en 2020 exigera d'assumer, dans la durée, des conséquences probables quant à leur survenue, mais difficilement prévisibles quant à leur nature et leur ampleur, concernant notamment :

- _ les comportements de vacances de nos clients (destinations, périodes, activités, etc.) ;
- _ l'économie des structures et des équipements, leurs ressources et leur endettement, leurs éventuelles restructurations ;
- _ les modes d'organisation et de vie sociale internes aux établissements.



A l'occasion des élections régionales et départementales de 2021 :

LES POINTS DE VIGILANCE DE L'UNAT AuRA

Les compositions du Conseil Régional et des Conseils Départementaux vont être renouvelées ; les candidats élaborent et confrontent leurs propositions.

Nous sommes attentifs avant élection à ce qu'annoncent les programmes, comme nous resterons en cours de mandatures attentifs aux mesures prises.

Nous indiquons ci-dessous quelques points de vigilance que nous jugeons prioritaires.

■ Divers principes de politique régionale et départementale.

□ Équité territoriale et respect des « vocations touristiques »⁽⁷⁾ propres.

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente une grande variété de territoires et de climats, de ressources touristiques naturelles et culturelles, de cultures touristiques aussi. Elle propose un tourisme de station et un tourisme diffus, rural et urbain. Elle atténue de plus en plus les ruptures d'activité entre été et hiver en développant un tourisme des quatre saisons.

La montagne est fortement constitutive de l'identité de la région et de son attractivité touristique. Il s'agit là d'un atout essentiel, dont on doit avoir une appréhension raisonnée :

_ la pratique des sports d'hiver en est emblématique. Elle n'en constitue toutefois qu'un aspect. Minoritaire comme pratique sportive, très exigeante en équipements lourds parfois écologiquement préjudiciables, contrainte dans ses perspectives par le réchauffement climatique, elle ne peut ni fonder toutes les espérances économiques, ni mobiliser toutes les attentions politiques.

_ pas plus qu'il ne se réduit à la saison blanche, le tourisme de montagne ne peut se définir par les critères d'un seuil d'altitude, ou par la forme de la station née de rien, qui lui sont parfois implicitement associés.

_ enfin, avec ou sans référence à une identité montagnarde, les divers territoires de la région donnent à découvrir une grande variété d'éléments de patrimoine (naturel, écologique, culturel, industriel, historique), et à pratiquer une aussi grande variété d'activités (physiques, artistiques, culturelles, ou de récréation).

Auvergne-Rhône-Alpes est donc touristique partout, mais pas partout à l'identique ; les « vocations touristiques » des différents territoires ne sont pas les mêmes ; et les voies du développement touristique doivent être différenciées.

Mais cela ne va pas sans risques tant au plan économique qu'au plan psychologique :

_ le caractère limité des ressources publiques impose une navigation souvent serrée entre les écueils opposés du gaspillage (voire du pharaonisme) d'un côté, du saupoudrage de l'autre ;

_ la croyance au « ruissellement » des effets économiques du tourisme de zones-cibles prioritaires vers leurs périphéries demeure un postulat en attente de vérification (évaluation difficile car ces effets ne peuvent être constatés qu'à terme lointain, et les plus immédiatement visibles ne sont pas forcément les plus certains ou les plus importants) ;

_ il peut enfin résulter d'une politique nécessairement différenciée une impression d'inégalité de traitement entre territoires, ou entre formes touristiques, ou entre catégories d'opérateurs ; impression qui n'a pas besoin d'être justifiée pour être délétère.

Dans ce difficile exercice, nous sommes attentifs à la claire explicitation des politiques menées et à la concertation des acteurs (opérateurs et territoires) dans leur élaboration et leur évaluation.

□ **Accessibilité équitable des espaces touristiques de la région.**

Les enjeux économiques du tourisme ne se réduisent pas à sa contribution à l'équilibre ou à l'excédent d'une balance commerciale. A cet égard, la conquête de marchés internationaux lointains (extra-européens), toute louable qu'elle soit, a peut-être moins d'importance dans une stratégie régionale qu'on lui en suppose quelquefois, même si elle est très légitimement tenue pour essentielle par certains opérateurs, ou certaines destinations.

Les opérateurs du TSS considèrent que :

_ leur propre intérêt économique commande d'inviter sur le territoire des visiteurs de toutes provenances (donc aussi de tout niveau socio-économique) ;

_ leurs valeurs leur commandent de contribuer à la rencontre des personnes, donc à la mixité sociale, culturelle et territoriale des populations touristiques

S'il n'est que logique que la liberté d'entreprendre (pour les opérateurs) et celle de consommer (pour les touristes) se traduisent par une inégalité d'accès aux ressources (et d'abord aux territoires), il nous paraît sain que la Région et les Départements ne contribuent pas, par quelque intervention que ce soit, à une discrimination socio-économique de la fréquentation de leurs espaces.

□ **Permanence de l'activité touristique**

Le tourisme est saisonnier par nature. Les conséquences en sont connues : ouverture discontinue des établissements, intermittence de l'emploi.

Selon les opérateurs et leurs objectifs économiques, les périodes d'ouverture peuvent être plus ou moins étalées. Ceux qui visent une marge importante n'ouvrent que sur les périodes de forte fréquentation ; d'autres acceptent de « tourner » à marge quasi-nulle et peuvent rester ouverts plus longtemps, avec les conséquences positives qui en résultent pour l'emploi et le commerce locaux.

Nous jugeons souhaitable que la Région et les Départements encouragent tout ce qui peut favoriser un emploi plus permanent des structures et des hommes. Ce peut-être notamment :

_ l'axe stratégique d'un tourisme de quatre saisons ;

_ un appui aux programmes de formation de personnels axés vers la polyvalence et la mobilité.

_ un appui aux séjours de groupes organisés (notamment classes et seniors) hors périodes de vacances scolaires ;

_ un appui technique et financier à la conversion d'établissements vers le multi-accueil.

□ **Intégration environnementale des aménagements et des pratiques touristiques**

Les exigences du développement durable sont désormais intégrées, avec plus ou moins de précision, dans la culture contemporaine. Elles imposent aux opérateurs la modification de diverses pratiques, ainsi que la transformation écologique de leurs établissements.

Dans ce cadre, il nous paraît souhaitable que la Région et les Départements :

_ assurent toutes les vigilances de leur ressort, nécessaires à la préservation des espaces touristiques, et au premier chef dans le cadre des

aménagements qu'ils réalisent eux-mêmes ;

_ s'associent aux montages financiers des transformations écologiques des établissements du TSS.

Plus largement, dans une région où le réchauffement climatique présente des enjeux immenses pour la pratique du tourisme, il est essentiel que les collectivités prennent toutes les initiatives pour élaborer une vision de long terme, concertée avec experts et acteurs.

■ **Quels modes d'intervention de la Région et des Départements dans le domaine du tourisme ?**

Nous sommes particulièrement attentifs aux aspects suivants :

□ **Aide personnalisée aux départs**

La politique d'*aide à la personne*⁽⁷⁾ est une approche de discrimination positive permettant à une personne de participer à un séjour dont elle n'aurait pas elle-même les ressources. Assez classiquement, elle donne lieu à une attribution d'allocation individualisée, sous forme de bon, chèque, remboursement ou tiers-payant.

Elle peut prendre des formes moins individualisées, au bénéfice de groupes entiers, en réduisant la participation des personnes, soit grâce à une allocation globale à l'organisateur du séjour, soit grâce à la prise en charge totale ou partielle de certaines charges (transports,...) ou l'obtention de réduction de tarifs (entrées, remontées,...).

De telles approches nous semblent particulièrement adaptées pour les séjours scolaires ou les groupes de seniors, dont on connaît le caractère social en même temps que leur apport au tourisme de moins haute saison.

□ **Maintenance du patrimoine immobilier**

La politique d'*aide à la pierre*⁽⁷⁾ concerne, au delà du bâti et de sa rénovation, l'ensemble des aménagements et équipements du patrimoine foncier et immobilier, outil industriel de base du tourisme.

Cette aide est particulièrement déterminante pour les adaptations de ce patrimoine aux nouvelles exigences environnementales, et à la recherche de polyvalence en vue de diversifier les publics accueillis.

Elle peut prendre la forme de montages financiers diversifiés.

Les établissements du TSS devraient y être d'autant plus éligibles que les équipements ainsi financés s'inscrivent dans la perspective d'une plus longue durée annuelle d'exploitation, donc aussi d'effets économiques locaux plus conséquents.

□ **Formation**

Le tourisme est d'abord un métier de relation et de service. Sa ressource humaine est, avec son patrimoine immobilier, l'autre élément déterminant de sa capacité de production et de la qualité de celle-ci.

La saisonnalité excessive, le travail à contretemps des rythmes sociaux les plus courants, la mobilité géographique souvent requise peuvent décourager les carrières longues. En résultent une déperdition de l'expérience, une insécurisation des équipes, la difficulté à pourvoir certains postes (dans les métiers en tension de la restauration et de l'animation).

L'allongement des durées annuelles de fonctionnement, donc aussi des contrats saisonniers, et la revalorisation de certains métiers sont susceptibles d'atténuer ces effets.

La formation doit contribuer d'une part à accroître les effectifs des personnes formées dans les métiers les plus en tension, d'autre part à améliorer la polyvalence des personnes, donc la flexibilité saisonnière des affectations internes.

Des mesures de financement pour accompagner la professionnalisation des salariés sont nécessaires

Le CARED⁽⁸⁾ est un levier important mais il n'est pas forcément adapté à chaque situation et ne répond pas à tous les besoins

□ **Mobilités, transports, déplacements**

Une modification profonde des modes de déplacement est en marche. La question des mobilités engage plusieurs enjeux :

- _ une équité de desserte pour les territoires ;
- _ une équité d'accès des populations aux différents espaces touristiques ;
- _ la protection de l'environnement contre les nuisances des transports (réchauffement climatique).

Plus largement, elle concerne le rapport des personnes et des groupes à l'espace, la perception des distances et des proximités, et plus généralement l'appropriation des espaces vécus, leur étendue, leurs continuités et leurs ruptures.

Il importe donc que des modes de transport collectifs permettent l'accès aux lieux de séjour et de visite, et notamment que, en fonds de vallée, soient couplées liaisons ferroviaires et routières pour assurer les dessertes locales.

Si les transports sur les lieux de séjour mobilisent nécessairement le train, le bus ou la voiture, il est écologiquement porteur de développer autant que possible le recours aux

mobilités douces pour les déplacements en cours de séjour. Ce peut être entre autres le cas avec la randonnée à pied ou à vélo, le ski de fond ou la raquette à neige.

Cela suppose une synergie de long terme entre les aménagements (voies vertes, pistes, sentiers,...), la vente et la location des matériels, la proposition et l'encadrement des activités.

L'appui économique aux transports intra-régionaux constitue un intéressant levier de développement d'un nouveau tourisme intra-régional, et en particulier de son déploiement en basse saison. Il serait intéressant de l'étendre à l'ensemble des séjours scolaires et aux groupes de seniors.

■ *Quelles coopérations des conseils départementaux et régional avec les acteurs du tourisme ?*

En matière d'activité et de développement touristique, les rôles respectifs des assemblées territoriales, des institutions touristiques, des opérateurs du tourisme et des personnels sont distincts.

Mais fondamentalement, leurs objectifs respectifs sont solidaires. Il y a plus de synergies que d'oppositions entre :

- _ l'aménagement et la protection des espaces,
- _ la création et la promotion d'une image et d'une identité territoriales attractives,
- _ la qualité d'accueil d'une population touristique significative,
- _ l'apport économique de la fréquentation générée (en termes de consommation, de fiscalité et d'emploi),
- _ la qualité de vie et le droit aux vacances pour les populations.

C'est pourquoi, quelques concurrences et rivalités qui puissent exister entre acteurs de ces différentes catégories, il nous paraît nécessaire qu'aucune ne se sente exclue des décisions qui concerne son propre avenir et l'avenir commun.

Par ailleurs, la répartition des compétences entre les différents niveaux d'administration territoriale (Région, Départements, Intercommunalités, Communes) ne saurait constituer un obstacle à la concertation et à la coopération (stratégies, études, co-financements, projets).

Il y faut une culture de l'information transparente, de la concertation, et de la consultation équitable.

Dans l'extrême émiettement de l'industrie touristique, les regroupements et réseaux professionnels ont un rôle important à jouer d'information et de consultation de leurs membres, ainsi que de capitalisation d'expertise.

L'UNAT AuRA continuera à jouer ce rôle en ce qui concerne le TSS. Elle souhaite être reconnue à ce titre par les Conseils Départementaux et Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et réaffirme son désir de coopérer avec eux.

Précisions de vocabulaire

. Aide à la personne.

La notion d'aide à la personne regroupe diverses formes de dotation directement versée à un usager pour l'aider à financer la prestation qu'il acquiert : participation financière d'un CE, bons-vacances d'une CAF, chèque-vacance, etc.

Son intérêt repose dans la modulation qu'elle permet de l'aide aux vacances en fonction des ressources de la personne ou de la famille (selon le quotient familial par exemple).

. Aide à la pierre.

La notion d'aide à la pierre consiste en l'attribution d'une aide à la réalisation d'un équipement de vacances. Malgré son nom, elle ne vise pas seulement le financement des bâtiments, mais peut concerner des aménagements, des équipements ou des rénovations. Elle a un effet social induit puisqu'elle permet de diminuer l'impact des coûts d'équipement sur les tarifs des prestations facturées aux usagers.

Elle n'implique pas nécessairement une modulation individuelle de la tarification.

. Aide fléchée.

Le terme d'aide fléchée indique qu'une aide financière est conditionnée à son utilisation pour un seul objet (ou un nombre limité d'objets) à l'exclusion de tous autres. Une aide non fléchée désigne a contrario l'attribution d'une allocation sans aucune contrainte quant au choix que fera le bénéficiaire de son affectation.

. Centres permanents d'hébergement collectif.

Il s'agit de centres :

- susceptibles d'accueillir notamment des mineurs, et à cet effet agréés par les services de la Jeunesse et des Sports, et enregistrés par ceux de l'Éducation Nationale ;

- non classés dans d'autres catégories telles que Villages Vacances et Maisons Familiales de Vacances, établissements hôteliers, Auberges de Jeunesse, CIS, campings, ... ;

- non réservés aux seuls membres d'une entreprise ou d'un groupe, d'une administration, ou aux seuls ressortissants d'une ou plusieurs collectivités ;

- d'une capacité supérieure à 40 lits "en dur" ;

- dont l'activité d'hébergement n'est pas accessoire à une activité principale autre (établissements d'enseignement ou de formation) ;

- effectivement ouverts plus de quatre mois par an.

- finançant au moins un poste salarié, et dotés d'un site internet

. Éducation Populaire.

Le terme d'éducation populaire réfère à la fois :

- à une perspective politique : le droit pour tout humain de grandir en culture pour mieux vivre en société avec ses semblables ;

- à un mouvement historique multiforme, porteur d'initiatives et d'activités diverses, inscrites dans cette perspective ;

- à un ensemble d'acteurs, généralement associatifs, inégalement anciens, qui s'en veulent les acteurs contemporains.

L'éducation populaire entretient avec le tourisme social plusieurs parentés, notamment :

- la promotion, la défense et la mise en œuvre concrète de l'universalité d'un droit : droit à la culture, droit aux vacances ;

- la considération du tourisme comme lieu d'éducation et de culture.

Il n'est dès lors pas étonnant que nombre d'opérateurs touristiques, notamment associatifs, se considèrent à la fois comme acteurs du tourisme social et de l'éducation populaire.

. Mouvement associatif.

Le Mouvement associatif est la représentation nationale des associations françaises. Lui-même structuré en association, le Mouvement Associatif a pour objet de défendre et de promouvoir la vie associative. Il regroupe des coordinations de fédérations et groupements d'associations. De façon donc indirecte, il représente la moitié des associations actives en France.

Il a pour fonction de développer une expertise collective sur les thèmes qui concernent les associations et de favoriser l'émergence de positions communes. Comme l'UNAT, il est organisé aux niveaux national et régional.

. Patrimoine immobilier / Patrimoine industriel.

Attention. Le terme de « patrimoine immobilier » ne doit pas être entendu ici comme la forme de placement financier qu'il peut désigner dans la vie courante, mais bien comme l'outil industriel essentiel de l'activité d'accueil.

. Vocation touristique

Le terme de « vocation touristique » est employé ici par commodité. Il fait référence au fait que l'activité touristique peut être très différente d'un point du territoire régional à l'autre. On entend donc ici sous ce terme la configuration (d'ailleurs évolutive) de ressources naturelles et culturelles, d'équipement, d'activités, de périodes, de fréquentation, de structuration professionnelle du secteur, ... qui paraît raisonnablement envisageable à moyen-long terme sur un espace touristique donné.

Sigles utilisés

- . **ACM** : accueil collectif de mineurs. Le terme recouvre les colos (ACM avec hébergement) et les accueils de loisirs (ACM sans hébergement).
- . **AdAP** : agenda d'accessibilité programmée. Il s'agit d'un engagement de réaliser des travaux conformes d'accessibilité dans un délai déterminé et de les financer
- . **ANCV** : Agence Nationale du Chèque-Vacances.
- . **APF** : Association des Paralysés de France.
- . **AuRA** : Auvergne-Rhône-Alpes.
- . **CARED** : contrat d'aide et de retour à l'emploi durable
- . **CAF / CNAF** : Caisse d'Allocations Familiales / Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- . **CE** : comité d'entreprise
- . **CIS** : centre international de séjour
- . **CNEA** : Conseil National des Employeurs d'Avenir
- . **CRESS** : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
- . **CSP, CSP+** : Catégorie Socio-Professionnelle (l'ajout du signe + sert à désigner les CSP « supérieures »)
- . **ESAT** : établissement et service d'aide par le travail
- . **GPEC** : Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- . **GSOTF** : Groupement Syndical des Organismes du Tourisme Familial
- . **SATPS** : Syndicat des associations de tourisme, de promotion sociale, de vacances et de loisirs
- . **TSS / TSF** : Tourisme Social et Solidaire / Tourisme Social et Familial
- . **UNAT** : Union Nationale des Associations de Tourisme
- . **VAO** : « vacances adaptées organisées » - Il s'agit d'un agrément de l'État qui assure aux personnes handicapées en séjours de vacances collectifs, des conditions de sécurité adaptées, ainsi qu'une qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Document réalisé et publié par

UNAT Auvergne-Rhône-Alpes

31 cours Emile Zola
69100 Villeurbanne
+33 6 32 27 41 44 - aura@unat.asso.fr

février 2021

Rédaction

Hélène Anglaret (UFCV)
Emmanuel Chrétien (VVF)
Yvon Cometto (AEP VOLCANA)
Jacques Labat (UFCV)
Guy Lhoste (Cap'vacances)
Caroline Pépin (UNAT AuRA)
Frédéric Prella (VTF)
Marcel Viard (ULVF)

Documentation

Mémento du Tourisme Auvergne Rhône-Alpes 2020
UNAT Obs (observatoire national du tourisme social)

UNAT Auvergne-Rhône-Alpes – liste des adhérents

AAVE - ASSOCIATION AVENTURES VACANCES ENERGIE	HAUTEVILLE 3S
ACL ANCAV SPORT ET CULTURE	IDDJ - ISERE DRÔME DESTINATION JUNIORS
ADLV 73 SAVOIE	INFRA
AEC VACANCES	JPA
AEP VOLCANA ET ÎLE AUX ENFANTS	LACHE LES FREINS
AGEA PAYS DU MONT BLANC - LYCEE HB DE SAUSSURE	LCE 74 (Liaison des Comités d'Entreprise de Haute Savoie)
AILLEURS ET AUTREMENT	LE MANOIR DES BRONS
ALLONS TOUS AU VERT	LE MARTOURET
ALPAS	LE PIROULET - ALAVV
ALTS ASSOCIATION DE LOISIR & TOURISME SOCIAL	LES PEP
AMAHC	LIGUE ATHLETISME AUVERGNE RHÔNE-ALPES
AMIS DE VAULSERRE ET DU TRIEVES	MAISON SAINT JOSEPH - TAUVES
ANAE	NEIGE ET SOLEIL
ANCEF	OUL
ARC EN CIEL	PEUPLES ET NATURE
ARTES	PÔLE MONTAGNE
ASSOCIATION BIEN-ÊTRE TOURISME LOISIRS HANDICAP	SAVATOU - SAVOIE VACANCES TOURISME
ASSOCIATION SAVOIE MONT BLANC JUNIORS	TEMPS JEUNES
ATC ROUTES DU MONDE	TERALIS
AVEL LE SAVOY	TERNELIA LES GRANDS MASSIFS
AVL	TOURISME LOISIRS RHÔNE-ALPES
CAESUG	UCPA
CAP VACANCES	UFCV AUVERGNE RHÔNE-ALPES
CEZAM Auvergne Rhône-Alpes	ULVF
CHANTARISA	URFOL
CLUB LOISIRS EVASION	VAC'HANDS
ETHIC ETAPES	VACANCES ÉVASION LOISIRS
EVELI EVA HORIZON	VHASI - VACANCES HANDICAP ATOUT SPORTIF INTERNATIONAL
FDTs - FEDERATION DU TOURISME SOCIAL DE HAUTE-SAVOIE	VILLAGES CLUB DU SOLEIL
FEDERATION LEO LAGRANGE	VISION DU MONDE
FSCS	VIV'ENS
FUAJ	VIVRE ENSEMBLE
	VTF
	VVF VILLAGES